

Pour diffusion immédiate

Une année riche en activités et en réflexions

Québec, le 6 septembre 2018. – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial aborde l'automne 2018 fière des réalisations de l'année qui vient de se terminer. Elle est aussi heureuse de voir bientôt se concrétiser le résultat des travaux de réflexion entrepris l'an dernier en vue de mieux harmoniser ses opérations d'évaluation et de simplifier ses processus au bénéfice des collèges et ultimement, des étudiants.

Un bilan positif

L'année 2017-2018 a été marquée par de grands changements avec le renouvellement de l'ensemble de l'équipe des commissaires. Malgré tout, l'organisation a su maintenir le rythme de ses activités en réalisant un nombre d'évaluations comparable à celui des années passées, tout en continuant de soutenir les collèges dans leurs travaux. Elle a ainsi effectué 15 visites d'audit, 4 visites dans le cadre de l'approche préalable et dispensé 7 formations.

Par ailleurs, la Commission a tenu 10 réunions au cours desquelles elle a adopté 123 rapports d'évaluation. Parmi ces rapports, 73 portent sur des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP), des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA), des plans stratégiques, des plans de réussite de même que sur l'application d'une politique institutionnelle d'évaluation des programmes; 26 ont trait à l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité de collèges ayant réalisé le processus d'audit (12 définitifs et 14 préliminaires) et 3 à l'approche préalable à cette évaluation. Les autres rapports (21) traitent des suivis donnés par les établissements aux avis émis par la Commission. Parmi les 31 recommandations liées à ces suivis, 29 ont été levées.

Tel que l'exprime la présidente, madame Murielle Lanciault : « L'année 2017-2018 a constitué une année charnière pour la Commission alors qu'un travail de réflexion a été mené parallèlement à la réalisation des travaux d'évaluation prévus à son calendrier. L'aboutissement de cette réflexion se concrétisera dès l'automne, notamment par la mise en œuvre des changements annoncés en juin dernier sur la manière de donner suite aux recommandations liées aux opérations menées par la Commission avant le 1^{er} cycle de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges (SAQC) et la diffusion de la version préliminaire du *Cadre de référence* pour le 2^e cycle de l'opération SAQC. »

Un programme chargé pour l'automne

Annoncées en juin 2018, de nouvelles modalités de suivi aux recommandations émises par la Commission pour des opérations antérieures à l'évaluation SAQC seront appliquées dès le début de l'automne. Celles-ci seront désormais harmonisées avec les paramètres de l'évaluation SAQC, ce qui devrait faciliter le travail à être réalisé par les collèges. À l'occasion de la relance annuelle qui aura bientôt lieu, chacun des établissements visés recevra toutes les précisions requises à la réalisation de cette démarche de suivi.

Un cadre de référence préliminaire pour le 2^e cycle de l'opération SAQC sera également diffusé à l'automne en vue de son expérimentation par quelques collèges. Cette étape permettra d'y apporter, le cas échéant, des ajustements et de publier une version définitive, au plus tard à l'automne 2020.

La Commission poursuivra par ailleurs ses différentes évaluations, notamment les sept visites prévues cet automne au calendrier du premier cycle d'audit SAQC. Des évaluations associées à l'approche préalable seront aussi réalisées alors que deux collèges seront visités.

Différentes rencontres sont également prévues avec les collèges : rencontres de suivi, formations individualisées et rencontres avec les nouveaux collèges. Des formations se tiendront aussi à l'intention des experts qui participeront aux évaluations SAQC et de l'approche préalable. Enfin, la Commission déposera à l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE) un rapport d'étape faisant état des travaux menés à l'interne afin de répondre aux attentes associées à la certification internationale obtenue à l'automne 2016.

À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 116 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le www.ceec.gouv.qc.ca.

- 30 -

Source :

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca - Téléphone : 418 646-5812